



DEPARTEMENT DE L'AUBE
ARRONDISSEMENT DE TROYES
COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance du 30 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le **30/11/2023 à 19h00**, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de **Monsieur Roland BROQUET, Maire de la Commune d'AIX-VILLEMAUR-PALIS**.

Etaient présents : Mmes et MM. Roland BROQUET, Romain ARNAUD, Christie DEZERT, Emilien BIGNON, Claire ADAM, Pascal RANC, Pierre BAILLY, Vanessa CHEVALLIER, Agnès RAGOT, Johann DE BRUIN, Eléonore De FRESCHEVILLE.

Absents ayant donné procuration : Mme Sabrina GUYON pouvoir à Vanessa CHEVALLIER, M. Cosme RAGOT pouvoir à Roland BROQUET

Absents : Mmes et MM. Sylvie DEWEZ, Anne-Lise DURAND, Gérard TRUTAT, Sylvie VELUT, Florent GAUROIS, Reynald CARLOT, Séverine BROQUET.

Secrétaire de séance : Claire ADAM

Nombre de Conseillers :

En exercice :	20
Présents :	11
Représentés :	02
Votants :	13

Délibération n°

2023_D_105

Objet de la délibération : Renouvellement des contrats Assurances

Le Maire expose à l'assemblée que les contrats d'assurance Groupama arrivent à échéance au 31 décembre 2023. Il a donc été réalisé une mise à jour des biens, équipements et agents à assurer, une analyse des risques en cours ou à venir ainsi qu'une mise à jour de clauses règlementaires.

Groupama propose un contrat « Villassur » adapté aux besoins de la Ville et qui accorde les garanties suivantes :

- Dommages aux biens ;
- Responsabilité générale de la commune ;
- Responsabilité atteinte à l'environnement ;
- Protection juridique et fonctionnelle des élus (nouveau) ;

Ainsi qu'un :

- Contrat « flotte automobile » ;
- Contrat « mission des collaborateurs et administrateurs » (protection tous risques des véhicules personnels des agents en cas d'utilisation pour le compte de missions de service public) ;

Les contrats sont d'une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2024. Ils sont résiliables chaque année 2 mois avant la date anniversaire du contrat.

Le montant des primes 2024 est de :

- Villassur : 18 848,26 €
- Flote automobile : 7100,53 €
- Mission collaborateur: 709,15 €.

Ce montant est révisable chaque année selon l'indice FFB et la sinistralité de la Ville.

Vu les trois projets de contrats soumis à son examen,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

► **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant mandataire, à signer les contrats d'assurance « Villassur », «flotte automobile » et « mission collaborateur » avec GROUPAMA ainsi que toute pièces afférentes au dossier.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations
Le Maire, Roland BROQUET.

